



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sulpice tenue ce 2^e jour du mois mars 2020 à 19 heures, sous la présidence du maire, monsieur Michel Champagne, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères	Julie Soulard Jessica Laforest-Robitaille
Messieurs les conseillers	Maurice Prud'homme Réjean Marcheterre-Riopel Steve Mador Pierre Imbault

Formant le quorum du conseil municipal.

Madame Chantal Bédard, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est également présente.

ET IL EST 19 heures.

2020-03-073

1. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

Le maire, fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Steve Mador, conseiller

Appuyé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Et résolu,

Que l'ordre du jour de la présente séance est adopté en ajoutant l'item 18 : Fête Nationale – location de scène - **autorisation**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-074

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020 – ADOPTION

Il est proposé par madame Jessica Laforest, conseillère

Appuyé par madame Julie Soulard, conseillère

Et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-075

3. LETTRE DATÉE DU 12 FÉVRIER 2020 DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIVEMENT À L'ORGANISATION ET À LA GOUVERNANCE SCOLAIRE – DÉPÔT



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice**

La directrice générale dépose au conseil municipal une lettre datée du 12 février 2020 de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire.

2020-03-076

4. RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Appuyé par madame Julie Soulard, conseillère

Et résolu,

Que le rapport sur la situation financière pour la période finissant le 29 février soit déposé et adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-077

5. RAPPORT DES CHÈQUES ÉMIS, DES CHÈQUES À ÉMETTRE ET DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES – FÉVRIER 2020– DÉPÔT ET ACCEPTATION

Il est proposé monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Appuyé par madame Julie Soulard, conseillère

Et résolu,

Chèque émis

Que le conseil municipal adopte la liste des chèques émis pour les fournisseurs portant les numéros 26501 à 26523 pour le mois de février 2020 au montant de **56 407.79 \$**.

Chèque à émettre

Que le conseil municipal autorise les dépenses décrites à la liste des comptes à payer pour la période se terminant au 27 février 2020 jointe en annexe pour un montant de **94 756.59 \$** et autorise l'émission des chèques à cette fin.

Prélèvements bancaires

Que le conseil municipal adopte la liste des prélèvements bancaires pour le mois de février 2020 au montant de **26 712.73 \$**.

Je, soussignée, Chantal Bédard, Directrice Générale et Secrétaire Trésorière, certifie par la présente, que les crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-078

6. RÈGLEMENT 332-2020 RELATIF À L'IMPOSITION D'UN DROIT SUPPLÉMENTAIRE ET D'UN TAUX SUPÉRIEUR POUR LES TRANSFERTS IMMOBILIERS DONT LA TRANCHE DE LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$ - ADOPTION

Il est proposé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Appuyé par madame Jessica Laforest, conseillère



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice

Et résolu,

Que le conseil municipal adopte le règlement 332-2020 relatif à l'imposition d'un droit supplétif et d'un taux supérieur pour les transferts immobiliers dont la tranche de base d'imposition excède 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NO 332-2020

***RELATIF À L'IMPOSITION D'UN DROIT SUPPLÉTIF ET D'UN TAUX
SUPÉRIEUR POUR LES TRANSFERTS IMMOBILIERS DONT LA TRANCHE
DE LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$***

-
- CONSIDÉRANT** la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, c. D15.1) (ci-après nommée la Loi);
- CONSIDÉRANT** que la paroisse de Saint-Sulpice impose un droit supplétif au droit de mutations immobilières lors d'un transfert sujet à une exonération du paiement du droit de mutation;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité désire percevoir un droit sur un transfert immobilier à un taux supérieur sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;
- CONSIDÉRANT** copie dudit projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard trois (3) jours avant la date de la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents à cette date déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 3 février 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil municipal adopte le règlement suivant :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Un droit supplétif au droit de mutation immobilière est imposé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération prévue à la Loi prive la municipalité du droit de mutation à l'égard de ce transfert.

Article 3

Le montant du droit supplétif imposé est de 200 \$.

Article 4

Le droit supplétif n'a cependant pas à être payé dans le cas où l'exonération applicable est prévue aux paragraphes d) d.1 du premier alinéa de l'article 20 et que le transfert résulte du décès du cédant.

Article 5

Le taux fixé pour le transfert d'un immeuble dont la tranche de la base d'imposition excède 500 000 \$ est de 3 %.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice

Proposé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Appuyé par madame Jessica Laforest, conseillère

Résolution d'adoption : 2020-03-078

**Michel Champagne,
Maire**

**Chantal Bédard
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

2020-03-079

**7. LIGNAGE DU TERRAIN DE SOCCER – OFFRE DE LA COMPAGNIE
PELOUSE SANTÉ – DÉCISION**

Il est proposé par monsieur Steve Mador, conseiller

Appuyé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Et résolu,

Que le Conseil Municipal accepte l'offre de services de la compagnie Pelouse Santé pour le lignage initial du terrain de soccer et ce, pour un montant de 1 949 \$, plus taxes applicables.

Que la somme requise pour la réalisation du présent contrat soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire entretien et réparations, # 02-701-50-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-080

**8. FÊTE NATIONALE – PROPOSITION POUR DÉPLOIEMENTS
PYROTECHNIQUES – DÉCISION**

Il est proposé par monsieur Steve Mador, conseiller

Appuyé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Et résolu,

D'autoriser la présentation de feux d'artifice et d'accepter la soumission de BEM feux d'artifice pour la représentation à la Fête Nationale le 23 juin 2020 au Centre Communautaire Léo Chaussé, et ce, pour un montant de 5,000 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser la Directrice Générale à signer ce contrat

Que la somme requise pour la réalisation du présent contrat soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire activités organisées par la municipalité, # 02-701-94-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-081

**9. PG SOLUTIONS – LOGICIEL DE GESTION DES CARTES
« TERRITOIRE » - DÉCISION**

Il est proposé par monsieur Pierre Imbault, conseiller

Appuyé par madame Julie Soulard, conseillère

Et résolu,



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice**

D'accepter l'offre présentée par PG Solutions pour la solution logicielle du territoire, et ce, pour un montant de 7 250 \$ plus les taxes applicables pour les licences et d'une somme de 3 687 \$, plus les taxes pour les services professionnelles.

De plus que le conseil municipal autorise la Directrice Générale à signer ce contrat

Que la somme requise pour la réalisation du présent contrat soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire logiciel gestion du territoire, # 02-610-00-701

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-082

**10. DIRECTION GÉNÉRALE - POSTE DE SECRÉTAIRE À L'ESSAI –
AUTORISATION D'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire est vacant;

CONSIDÉRANT le processus de sélection réalisé afin de pourvoir le poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'embauche d'un employé à l'essai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Appuyé par madame Jessica Laforest, conseillère

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise l'embauche par la directrice générale d'une secrétaire à l'essai pour la Municipalité de Saint-Sulpice.

Que le salaire et les avantages sociaux de la secrétaire soient ceux prévus à la convention collective SCFP, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-083

**11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PRÉPOSÉ À VOIRIE À L'ESSAI –
AUTORISATION D'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT que le poste de préposé à la voirie est vacant;

CONSIDÉRANT le processus de sélection réalisé afin de pourvoir le poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'embauche d'un employé à l'essai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Appuyé par monsieur Steve Mador, conseiller

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Éric Beyries au titre de préposé à la voirie à l'essai pour la Municipalité de Saint-Sulpice et ce, à compter du lundi 9 mars 2020.



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice**

Que le salaire et les avantages sociaux du préposé à la voirie soient ceux prévus à la convention collective SCFP, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-084

**12. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 SELON LE SCHÉMA DU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE – DÉPÔT ET ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Appuyé par madame Jessica Laforest, conseillère

Et résolu,

Que le conseil municipal accepte le rapport des activités 2019 émis par le Service de prévention des Incendie concernant le plan de mise en œuvre du schéma de sécurité incendie de la MRC de L'Assomption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-085

**13. PROGRAMME DE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU
POTABLE (PPASEP) – OFFRE DE SERVICE – ACCEPTATION**

CONSIDÉRANT que le Programme de protection accrue des sources d'eau potable offre des subventions pour effectuer l'analyse de vulnérabilité des sources de captage d'eau souterraine et que la municipalité bénéficie d'une subvention de 50 % pour effectuer cette analyse;

CONSIDÉRANT que nos sources de captage sont situées près d'activités agricoles, la municipalité est admissible à une subvention de 15 000 \$ pour faire la mise à jour des aires de protection;

Il est proposé par madame Julie Soulard, conseillère

Appuyé par madame Jessica Laforest, conseillère

Et résolu,

Que le conseil municipal accepte l'offre présentée par mandater la firme **LNA HYDROGÉOLOGIE ET ENVIRONNEMENT** pour effectuer l'analyse de vulnérabilité de notre source de captage d'eau souterraine, et ce, pour un montant de 19 330 \$ plus les taxes applicables.

Que la somme requise pour la réalisation du présent contrat soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire autres dépenses générales, # 02-190-00-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-086

14. FORMATION POUR LES ÉLUS – AUTORISATION

Il est proposé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Appuyé par monsieur Pierre Imbault, conseiller

Et résolu,

Que le conseil municipal accepte la participation de madame Julie Soulard, conseillère à la formation «Maîtrisez vos dossiers municipaux » le 4 avril 2020, au coût de 440 \$.

Que les frais inhérents à cette formation soient remboursés à madame Soulard, sur présentation de pièces justificatives.



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice**

Que la somme requise pour la réalisation de la présente soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire frais de congrès, # 02-110-00-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-087

**15. SERVICE DES LOISIRS – SUBVENTION – AUTORISATION DE
PAIEMENT**

Il est proposé par : monsieur Steve Mador, conseiller

Appuyé par : monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Et résolu,

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le versement de la somme 4000 \$ de pour l'embauche de surveillant-animateur.

Cette dépense sera prise au poste 02-701-50-140

De plus, autorisation est donnée de rembourser une partie des coûts encourus pour le salaire de la coordonnatrice aux Loisirs au montant de 16 000 \$

Que cette dépense soit prise au poste 02-701-95-970

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-088

16. DIRECTION GÉNÉRALE – TÉLÉPHONIE – AUTORISATION

Il est proposé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Appuyé par madame Julie Soulard, conseillère

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise le changement des téléphones à l'Hôtel de Ville, et ce, pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables ainsi qu'une somme additionnelle de 60 \$ de plus par mois dans le cadre de ce changement.

Que la somme requise pour la réalisation du présent contrat soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire entretien équipements de bureau, # 02-130-00-527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-089

**17. CLUB RICHELIEU DE REPENTIGNY – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –
DÉCISION**

Il est proposé par madame Jessica Laforest, conseillère

Appuyé par monsieur Steve Mador, conseiller

Et résolu

Que le Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le paiement au Club Richelieu de Repentigny, d'un montant de **100 \$**, taxes incluses, à titre de soutien financier dans le cadre de leur 50 e anniversaire de fondation.

Que la somme requise pour la réalisation de la présente soit prise à même les disponibilités du poste budgétaire subvention de soutien aux organismes communautaires, # 02-701-91-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice

2020-03-090

18. FÊTE NATIONALE – LOCATION DE SCÈNE - AUTORISATION

Il est proposé par monsieur Steve Mador, conseiller

Appuyé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Et résolu,

D'autoriser la location d'une scène pour la représentation à la Fête Nationale le 23 juin 2020 au Centre Communautaire Léo Chaussé, et ce, pour un montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser la Directrice Générale à signer ce contrat

Que la somme requise pour la réalisation du présent contrat soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire activités organisées par la municipalité, # 02-701-94-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-091

19. VARIA

Aucun sujet n'est traité à ce point.

2020-03-092

20. COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire suppléant et chaque conseiller et conseillère informent les personnes présentes dans la salle de différents dossiers en cours dans la municipalité.

2020-03-093

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents :

Monsieur Soulard

Monsieur Soulard souhaite connaître le taux de participation de la population lors de la fête hivernale.

Monsieur Claude Spénard

Monsieur Spénard demande des informations supplémentaires concernant le compte de taxes 2020 et des travaux de la rue Landreville.

Monsieur Michel Champagne, maire, répond à l'ensemble des questions.

2020-03-094

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Julie Soulard, conseillère

Appuyé par madame Jessica Laforest, conseillère

Et résolu

QUE la présente séance est levée à 19 h 30.

Michel Champagne
Maire

Chantal Bédard
Directrice générale
et secrétaire-trésorière